



Rédigé par :

Cyrille PROTIERE (secrétaire)

Approuvé par :

Geoffrey PETRI (président)

Pour nous contacter: artsmartiauxgenas@gmail.com

Assemblée Générale Exceptionnelle

Compte rendu

Nom du fichier : 2025-04-17_CR AG-E_01

AG du 17 avril 2025 - 19h45 en salle Le Genêt, Genas

Ordre du jour :			
I. Nombre de présents			
II. Nouveau	2		
III. Nouveau	u règlement intérieur de l'association	4	
Liste des ann	nexes :		
ANNEXE-1.	Feuille de présence	Erreur ! Signet non défini.	
ANNEXE-2.	Statuts	Erreur ! Signet non défini.	
ANNEXE-3.	Règlement intérieur	Erreur ! Signet non défini.	
	<u>résolutions</u> :		
Résolution n°	1 : Approbation des nouveaux statuts	3	
ANNEXE-1. ANNEXE-2. ANNEXE-3. Liste des I	Feuille de présenceStatutsRèglement intérieur	Erreur ! Signet non dé	



NOMBRE DE PRESENTS

Rappel du nombre d'adhérents : 83

Nombre d'adhérents présents : 15

Nombre de pouvoirs disponibles : 15

Nombre d'adhérents représentés : 30 (ratio : 34% > 25% → quorum atteint)

Pour mémoire, les statuts actuels ne permettent aux personnes présentes d'être associés qu'à un seul pouvoir

La mairie est représentée par son adjointe aux sports : Christine LIATARD

NOUVEAU STATUTS DE L'ASSOCIATION

II.1. HISTORIQUE

nov. 1993: Création du club KARATE GENAS (E.S.G.A.)

avr. 2003: Modification du titre: SHOGUN DES ARTS MARTIAUX DU LYONNAIS

mai 2012: Modification du titre: ARTS MARTIAUX DE GENAS KWON TE ZEN

nov. 2021: Modification des statuts

II.2. MOTIVATIONS

Les motivations menant à faire évoluer les statuts actuels :

- Clarté 😂
- Nom de l'association 🔗
- Affiliation aux fédérations X
- Défraiements 💸
- Ventes 💸
- Subventions 💸
- Quorum et votes



II.3. PRÉSENTATION

Le projet des nouveaux statuts a été transmis par mail à l'ensemble des adhérents le 23 mars 2025, accompagnés, pour mémoire, de la version précédente. Les thèmes principaux sont balayés en séance :

- I. Identification
 - 1. Nom
 - 2. But et objet
 - 3. Siège social
 - 4. Durée
- II. Membres
 - 1. Admission
 - 2. Catégories
 - 3. Radiations

- III. Instances dirigeantes
 - 1. Assemblée générale
 - 2. Assemblé générale extraordinaire
 - 3. Conseil d'administration
 - 4. Bureau
 - 5. Conflits d'intérêts
- IV. Fonctionnement
 - 1. Affiliation
 - 2. Ressources
 - 3. Rémunérations, indemnités
 - 4. Prestataires
 - 5. Règlement intérieur
 - 6. Dissolution
 - 7. Libéralités

La version votée en séance tient compte des retours suivants :

- Echanges en séance sur la formulation « représentés » (membre mineur par exemple)

L'Association soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale la

Résolution n° 1 : Approbation des nouveaux statuts

Votes "Pour" : 15 adhérents présents totalisant 30 voix représentées (unanimité)

Votes "Contre": 0 / Abstentions: 0

Approuvé

Rejeté



III. NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

Le projet du nouveau règlement intérieur a été transmis par mail à l'ensemble des adhérents le 23 mars 2025, accompagnés, pour mémoire, de la version précédente. La version votée en séance tient compte des retours suivants :

- Mairie de Genas : l'adhésion ne peut se faire qu'à partir de 5 ans (confirmé hors séance le 12/05/2025)

Les thèmes principaux sont balayés en séance (règlement complet rappelé en annexe) :

- Adhésion à l'association
- Cotisation
- Affiliation de l'association
- Règles de discipline
- Organisation des cours, stages et événements
- Dispositions relatives à la prise en charge des enfants mineurs
- Utilisation des locaux
- Composition des instances dirigeantes
- Sanctions disciplinaires
- Différences entre bénévoles et prestataires externes
- Assurance
- Modification du règlement intérieur

L'Association soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale la

Résolution n° 2 : Approbation du nouveau règlement intérieur

Votes "Pour" : 15 adhérents présents totalisant 30 voix représentées (unanimité)

Votes "Contre": 0 / Abstentions: 0			
Approuvé	Rejeté		
Le secrétaire de l'association, Cyrille PROTIERE	Le président de l'association, Geoffrey PETRI		